

Une communauté de 70 000 pratiquants

Forte de 70 000 pratiquants <http://www.fnpsa.net>, la **pêche sous-marine** est pratiquée depuis plusieurs décennies sur l'ensemble du littoral français. Rien d'étonnant à ce que le 2^e pays le plus maritime du monde compte alors plusieurs champions internationaux dans cette discipline. Vous connaissez même sûrement quelqu'un dans votre entourage qui pratique ce sport et peut-être l'avez vous déjà accompagné lors d'une sortie.

La pratique de la pêche sous-marine est **autorisée à partir de 16 ans, et soumise à une réglementation plus stricte encore que la pêche de loisir conventionnelle**. À raison de 6 crustacés par jour, du respect des tailles légales de capture (dont les 42 cm pour le bar) et du marquage de certaines espèces, c'est un usage du littoral frère de la pêche plaisance. Ses pratiquants ont d'ailleurs participé à la création de l'AF3P début 2014 auprès de la FNPPSF (les pêcheurs sous-marins sont représentés par la Fédération chasse sous-marine passion, FCSMP). De plus, contrairement aux idées reçues, peu de plongeurs en bouteille (FFESSM) sont chasseurs et même si tous deux se la coulent douce au fond, ils partagent souvent moins de points communs qu'avec les plaisanciers.

De nombreuses interactions entre plaisanciers et chasseurs

L'amicale du bout du quai (22) est une illustration de cette proximité. Association loi 1901 ayant pour but d'**encourager la pratique des activités nautiques** au sens large, l'amicale s'est constituée avec des plaisanciers, des pêcheurs, des chasseurs et des plongeurs. Comme toute association elle défend les intérêts de ses membres et favorise le partage d'expérience. Les chasseurs sous-marins en son sein apportent donc leur sens marin et aident à une meilleure cohabitation avec les bateaux.

De nombreuses interactions surviennent en effet entre ces derniers que ce soit sur le quai, à la mise à l'eau, en mer, comme à la débarque. Est-il nécessaire de rappeler que la **distance de sécurité entre un bateau et un plongeur signalé est de 150 m** (<http://fcsmpassion.com>), distance que chacune des deux parties doit respecter ? Il est aisé de comparer le comportement des chasseurs et plaisanciers avec celui des piétons et des automobilistes. Souvent, nous jouons tour à tour chacun des rôles et nous prenons des risques. De la même façon, le balisage du plongeur est obligatoire et il est fortement recommandé d'être très visible, quelles que soient les conditions météo ; la bouée surmontée d'un fanion restant malgré tout peu visible pour un navire faisant route. Une vigilance renforcée est souhaitable de la part des barreaux, surtout en période estivale. **Chasseurs, au motif de préserver vos coins de pêche, ne vous mettez pas en péril.**

Aborder cette cohabitation permet aussi de **prôner une certaine tolérance** entre les pratiquants des deux loisirs. Par exemple, la réglementation empêche les chasseurs de s'approcher à moins de 150 m des engins de pêche balisés. Ce qui revient en saison estivale à empêcher la chasse sous marine dans de très nombreux spots.

À contrario, bien des engins de pêche ne sont pas correctement balisés et in fine la situation observée sur place est un mélange de chasseurs et d'engins de pêche en plein délit. Une belle illustration du besoin d'une plus forte connivence entre les deux loisirs.

Les chasseurs sont aussi chassés (!) de très nombreuses zones du département du Morbihan (le golfe dans sa quasi intégralité est interdit). Effet immédiat, le report sur d'autres zones avec concentration des pratiquants et déclenchement de conflits.

Se retrouver, se concerter et s'apprécier entre plaisanciers et chasseurs est donc un besoin primordial pour dépasser des crispations créées par les petits errements mutuels.

Que vous apporteraient de plus des chasseurs au sein de votre association ?

Une **meilleure information** déjà, et la possibilité de **découvrir ce sport**. C'est un petit monde où la convivialité est souvent de mise. Les chasseurs sous-marins possèdent aussi un répertoire long comme le bras de trucs et astuces pour trouver poissons et crustacés de janvier à décembre, de la basse à la haute mer, et des mortes eaux aux grands coefficients. Tributaires des courants et de la profondeur, le chasseur apporte une lecture fine des lieux de pêche et en particulier de la bande des 2 milles. Regardez une carte marine, vous comprendrez vite que le niveau de détail vous empêche de voir les pierres à homards, l'arrivée des araignées, bars et seiches, le détail des fonds compris entre 0 et 2m, les bancs de sable qui se déplacent au gré des marées, la colonisation saisonnière progressive par les algues, l'importance des arrivées d'eau douce ou la température de l'eau...

Un chasseur avisé l'observe et l'enregistre. Un pêcheur avisé saura l'apprendre des dires de son ami chasseur.

Comment attirer les pratiquants de la CSM* dans vos rangs ?

*Chasse sous-marine

Tout comme l'amicale du bout du quai de Port-Blanc le fait depuis ses débuts, en donnant la possibilité d'**afficher de la prévention**, en créant des **événements autour des pratiques de pêche alternative**, en **mettant aussi en pratique les discussions entre chasseurs et pêcheurs**. Imaginez-vous à quel point c'est agréable, après une approche lente du navire, d'échanger quelques mots avec le chasseur membre de votre association, que les uns disent aux autres que telle ou telle zone est poissonneuse au moment de la rencontre, de faire un point météo en pleine mer, de se donner rendez-vous autour d'un verre ? Imaginez que des plongeurs puissent devenir des sentinelles pour le milieu marin que vous fréquentez, qu'ils soient même des sentinelles pour vos engins de pêche ou la sécurité des navires subissant des avaries, cela vaut la peine n'est-ce pas ? Et vous les chasseurs, ne plus frémir au moindre bruit d'hélice, savoir qu'on tolérera vos petites incursions au beau milieu des casiers sans être accusés d'un acte malveillant ou bien même pouvoir compter sur la sécurité d'un navire en cas de pépin. C'est une opportunité à prendre. Nous, à Port-Blanc, nous avons choisi ce chemin, et personne ne s'en plaint.